



**CHAMBRE DES COMMUNES  
CANADA**

**UNE CONTRIBUTION AU DIALOGUE SUR LA  
POLITIQUE ÉTRANGÈRE**

**RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

**Bernard Patry, député  
Président**

**Mai 2003**

---

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

Si ce document renferme des extraits ou le texte intégral de mémoires présentés au Comité, on doit également obtenir de leurs auteurs l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ces mémoires.

Les transcriptions des réunions publiques du Comité sont disponibles par Internet : <http://www.parl.gc.ca>

En vente : Communication Canada — Édition, Ottawa, Canada K1A 0S9

**UNE CONTRIBUTION AU DIALOGUE SUR LA  
POLITIQUE ÉTRANGÈRE**

**RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

**Bernard Patry, député  
Président**

**Mai 2003**



# COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL

## PRÉSIDENT

Bernard Patry

## VICE-PRÉSIDENTS

L'hon. Diane Marleau

Stockwell Day

## MEMBRES

Stéphane Bergeron

John Harvard

Murray Calder

André Harvey

Aileen Carroll

Francine Lalonde

Bill Casey

Keith Martin

Irwin Cotler

Alexa McDonough

John Duncan

Deepak Obhrai

L'hon. Art Eggleton

Karen Redman

Mark Eyking

## GREFFIER DU COMITÉ

Stephen Knowles

## DE LA DIRECTION DE LA RECHERCHE PARLEMENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

James Lee  
Marcus Pistor  
Gerald Schmitz



# **LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL**

a l'honneur de présenter son

## **SIXIÈME RAPPORT**

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, votre Comité a entrepris une étude sur la politique étrangère du ministre des Affaires étrangères.



# TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION.....	1
CONTRIBUTION DU COMITÉ À LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA.....	2
LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE DEPUIS 1995.....	3
ÉQUILIBRER LES DIFFÉRENTS OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE.....	4
COMPRENDRE ET MOBILISER LES ÉTATS-UNIS .....	6
LE MULTILATÉRALISME .....	8
LES TROIS PILIERS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE.....	10
<i>La sécurité</i> .....	10
<i>La prospérité</i> .....	13
<i>Les valeurs</i> .....	14
TRANSPARENCE, REDDITION DE COMPTES ET LEADERSHIP POLITIQUE.....	16
NÉCESSITÉ D'UNE RÉVISION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE.....	18
ANNEXE A — LISTE DES TÉMOINS.....	19
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT .....	21
OPINION COMPLÉMENTAIRE — Alliance canadienne.....	23
— Bloc Québécois .....	27
OPINION DISSIDENTE — Nouveau Parti démocratique.....	31
PROCÈS-VERBAL.....	35



# CONTRIBUTION AU DIALOGUE SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

---

## INTRODUCTION

En janvier 2003, le ministre des Affaires étrangères a lancé son *Dialogue sur la politique étrangère* dans le dessein d'amener les Canadiens à débattre de l'orientation à imprimer à long terme à la politique étrangère du Canada. Le ministre a invité tous les députés à participer à ce dialogue à l'occasion d'assemblées publiques consacrées aux questions de politique étrangère. Il devait par la suite déclarer: « les comités permanents de la Chambre et du Sénat examinent les aspects de notre politique étrangère et leurs conclusions seront intégrées à ce processus<sup>1</sup> ». Plus tard, à l'occasion d'une séance du Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international, il devait déclarer :

... en tant que membres de ce comité, vous avez déjà contribué à ce processus, par l'entremise du rapport que vous avez présenté en décembre dernier sur nos relations nord-américaines [...] je crois savoir que votre prochain rapport porte sur un sujet qui se trouve aussi au cœur du dialogue, à savoir la relation qu'entretient le Canada avec le monde musulman<sup>2</sup>.

Plusieurs ont défendu l'idée d'un examen exhaustif de la politique étrangère canadienne plutôt qu'un dialogue, plus limité. Les membres sont d'accord, et préféreraient que l'on confie un rôle plus officiel au Comité. Toutefois, le Comité se réjouit de l'occasion donnée aux parlementaires de contribuer davantage à cet exercice de dialogue. Afin de contribuer efficacement à ce processus, le Comité a convoqué plusieurs groupes de témoins qui lui ont fait part de leur point de vue expert et l'ont conseillé sur certains des événements les plus importants ayant une incidence sur le rôle que le Canada joue dans le monde ainsi que sur les questions de politique les plus urgentes auxquelles les responsables de la politique étrangère canadienne sont actuellement confrontés. Le présent rapport résume les questions abordées lors de ces réunions et présente un « instantané » de nos points de vue à leur sujet :

- Besoin fondamental de ressources accrues pour tous les éléments de notre politique étrangère, dont la diplomatie, la défense et l'aide au développement;

---

<sup>1</sup> Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, *Dialogue sur la politique étrangère*, Ottawa, 2003, p. 2.

<sup>2</sup> *Témoignages*, séance n° 25, 25 mars 2003.

- Incidence, sur la marge de manœuvre du Canada et du reste de la communauté internationale, de la puissance américaine sans précédent associée à une impression de grande vulnérabilité après les attaques terroristes de septembre 2001;
- Confirmation du multilatéralisme comme *moyen* de réaliser les objectifs de notre politique étrangère.

Par ailleurs, le Comité a réfléchi à ce qu'il croit être l'approche globale nécessaire pour parvenir à efficacement communiquer, représenter et défendre les intérêts et les valeurs du Canada à l'étranger. Bien qu'elles soient rarement débattues en public, des questions comme les liens entre notre politique étrangère, notre politique de défense et notre politique en matière de développement — ainsi que les questions de ressources humaines, organisationnelles et financières que le gouvernement fédéral a mobilisé pour formuler et mettre en œuvre ses politiques dans ces domaines — ne peuvent être exclues d'un débat sérieux portant sur le rôle que le Canada pourrait et devrait jouer dans le monde.

Nos audiences ont eu lieu dans les semaines qui ont précédé et suivi le début de l'offensive en Irak. Comme le Ministre l'a admis devant nous, la guerre a relégué au second plan le dialogue sur la politique étrangère, et a aussi fait ressortir l'importance de certains dossiers à long terme abordés dans ce rapport : changements de la politique étrangère américaine depuis les attentats du 11 septembre, et conséquences pour nos relations bilatérales avec les États-Unis et pour le système mondial. Le Comité estime que ces questions et d'autres doivent être abordées dans un examen exhaustif prochain de la politique étrangère du Canada.

## **CONTRIBUTION DU COMITÉ À LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA**

En 1995, à la suite d'un examen parlementaire très poussé, le gouvernement du Canada a publié son énoncé de politique étrangère sous le titre *Le Canada dans le monde*, qui précise trois objectifs ou « piliers » : la prospérité et l'emploi; la sécurité dans un cadre mondial stable; et la projection à l'étranger de la culture et des valeurs canadiennes. Dans les années qui ont suivi, le Comité a beaucoup travaillé, notamment en tenant des audiences publiques approfondies et en adressant au Parlement certaines recommandations sur les grands éléments de la politique étrangère canadienne, notamment la réforme de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des autres institutions financières internationales (IFI), le G-8, la politique du Canada sur l'arme nucléaire et les autres armes de destruction de masse ainsi que nos relations avec des pays ou des régions qui revêtent une importance particulière pour nous, plus récemment nos relations avec les États-Unis et le Mexique.

Le gouvernement a déposé sa réponse à chacun de nos rapports sauf au dernier, intitulé *Partenaires en Amérique du Nord : Cultiver les relations du Canada avec les États-Unis et le Mexique*, ce qu'il compte faire sous peu. Le Comité est d'avis qu'à

l'occasion de l'actuel dialogue sur la politique étrangère, le gouvernement doit miser sur notre travail en revisitant les analyses et les recommandations que nous avons formulées dans tous nos rapports. Le Comité croit par ailleurs que son étude actuelle sur les relations entre le Canada et les pays du monde musulman contribuera énormément à alimenter un débat suivi sur l'importance des valeurs culturelles et autres dans nos relations internationales et, dès lors, à la formulation de notre politique étrangère.

## **LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE DEPUIS 1995**

Dans le document *Dialogue sur la politique étrangère*, le gouvernement indique ce qui suit :

L'évolution actuelle de la situation mondiale s'accompagne à la fois de nouveaux défis et de nouvelles possibilités qui nous obligent à réévaluer la façon dont nous poursuivons les objectifs de notre politique étrangère. Comme nous ne pouvons pas tout faire et être partout à la fois, nous devons nous préparer à faire des choix pour décider comment nos efforts et nos ressources pourront le mieux servir les valeurs du Canada<sup>3</sup>.

En réponse aux changements importants constatés dans le monde depuis 1995, le gouvernement doit tenir compte des enseignements, positifs comme négatifs, qu'il a tirés de sa politique étrangère canadienne depuis cette époque. La plupart des observateurs disent avoir constaté une évolution positive de la situation, notamment en ce qui concerne le rôle que le Canada a joué dans la promotion d'un concept élargi de « sécurité humaine », axé sur la protection des personnes dans le monde en complément de la sécurité traditionnelle de l'État. En outre, le gouvernement a cherché à parvenir à de nouveaux niveaux de coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile — notamment en ce qui a trait à l'interdiction des mines terrestres antipersonnel — et, de plus en plus, avec les ministères fédéraux eux-mêmes.

Sur une note plus négative, nous craignons qu'à l'occasion de la réduction marquée des budgets des ministères fédéraux dans les années 1990, dans le cadre des efforts déployés pour éliminer le déficit fédéral, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère de la Défense nationale (MDN) n'aient été particulièrement touchés et que les ressources consacrées à la réalisation des objectifs de notre politique étrangère soient insuffisantes. Beaucoup croient que ces réductions budgétaires, outre qu'elles ont porté atteinte à l'efficacité de notre politique étrangère, ont également amenuisé notre influence dans le monde, situation qu'il conviendra de régler à l'occasion de l'examen de la politique étrangère ou du dialogue tenu à ce sujet.

---

<sup>3</sup> *Dialogue sur la politique étrangère*, p. 3.

S'il est vrai que « nous ne pouvons pas tout faire et être partout à la fois », nous devons être là où c'est important pour faire entendre la voix du Canada et faire en sorte que nos interlocuteurs tiennent en permanence compte de nos intérêts. Ce genre de raisonnement a été tenu par plusieurs témoins, notamment par Andrew Cohen de l'Université Carleton :

Je ne saurais vous dire, en toute certitude, quel rôle le Canada devrait jouer dans le monde. Ce que je sais, c'est que nous ne sommes plus que l'ombre de nous-mêmes parce que nous avons arrêté d'investir dans nos ressources. Ce que je sais, c'est qu'une des façons d'aborder cette question serait de tenir un débat national, ce que votre comité pourrait faire en vue de faire en sorte que le Canada soit de nouveau présent dans le monde. Le moment est bien choisi; nous sommes en 2003, pas en 1993. Aujourd'hui, nous avons de l'argent, nous avons réalisé des excédents budgétaires et la question est de savoir si nous en avons l'envie.<sup>4</sup>

Le Comité est d'accord. Aucune ressource ne remplacera jamais une politique, mais sans les ressources nécessaires, il ne sera pas possible de réaliser ni les objectifs ni le potentiel de la politique. Les pages qui suivent énoncent les grands principes qui, selon le Comité, devraient guider le gouvernement dans son examen des divers éléments de la politique étrangère, mais la formulation de cette dernière devra être fondée sur la possibilité d'accéder à des moyens suffisants (ressources humaines, organisationnelles et financières). Les ressources supplémentaires doivent être destinées aux volets diplomatique et commercial du Ministère, principal instrument du développement et de la prestation de la politique étrangère du Canada, mais ne doivent pas s'y limiter. **Le Comité rappelle qu'afin de réaliser les objectifs de la politique étrangère du Canada, il sera nécessaire d'augmenter et de maintenir les budgets consacrés aux principaux éléments de cette politique qui sont la diplomatie, la défense et l'aide au développement.**

## ÉQUILIBRER LES DIFFÉRENTS OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Reid Morden, ancien sous-ministre des Affaires étrangères et ancien directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), a soutenu ce qui suit devant le Comité :

La mise en œuvre de la politique étrangère et de la diplomatie [...] fait appel à une multitude de domaines, de relations politiques, de politiques commerciales et économiques, de questions de défense, d'identité culturelle, d'immigration [...] mais, au bout du compte, ces deux aspects sont un instrument mis au service de la protection de la souveraineté nationale, étant entendu que la souveraineté est quelque chose qui se gagne ou qui se perd [...] Le problème avec lequel nous sommes aux prises aujourd'hui consiste à savoir comment nous allons exercer notre souveraineté dans les limites d'une marge de manœuvre réaliste.

---

<sup>4</sup> *Témoignages*, séance n° 25, 25 mars 2003.

... un jour, Marshall McLuhan a soumis un petit test à ses étudiants. Ils devaient compléter l'amorce de phrase suivante : « Je suis Canadien dans la mesure ... Le gagnant avait écrit : « Je suis Canadien dans la mesure du possible et dans la limite des circonstances<sup>5</sup> ».

Les membres du Comité divergent d'avis sur certaines questions importantes, mais ils reconnaissent tous qu'en tant que nation commerçante, empreinte d'une forte tradition de multilatéralisme, le Canada doit se doter d'une politique étrangère indépendante appelée à être mise en œuvre dans un système international fondé sur des règles.

Comme nous l'avons vu, dans sa déclaration de politique étrangère de 1995, le gouvernement avait souligné les trois grands buts ou « piliers » de cette politique : la promotion de la prospérité et de l'emploi; la protection de notre sécurité, dans un cadre mondial stable, et la projection de la culture et des valeurs canadiennes. Gordon Smith, qui a été sous-ministre au MAECI et ambassadeur du Canada auprès de l'OTAN et de l'Union européenne, a déclaré aux membres du Comité que « Les trois principes qui devront se retrouver dans ce document sont la sécurité, la prospérité et les valeurs [...] ces trois principes devront bien sûr être équilibrés et les vrais problèmes se poseront quand il faudra faire des compromis à cet égard...<sup>6</sup> ».

Le professeur Peter Stoett, de l'Université Concordia, a pour sa part recommandé d'apporter des changements bien précis aux « piliers », en abandonnant le troisième qui, selon lui, « ... pose le plus de problème, qui est le plus sacrificable et qui est, en bout de ligne, le plus remplaçable ». Il devait ajouter : « Il irait à l'encontre de la diversité canadienne de soutenir qu'il existe un ensemble uniforme de valeurs, à plus forte raison un ensemble uniforme de valeurs qui détermine la politique étrangère. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous devrions aussi encourager l'acceptation de la diversité à l'étranger, ce qui revient, ni plus ni moins, à maintenir une politique traditionnelle en matière de droits de la personne pour promouvoir la démocratisation et la tolérance. Il est très embarrassant d'avoir besoin d'un système de "piliers" pour nous le dire ». Il a proposé de remplacer le pilier en question par le « développement durable » qui englobe des thèmes recoupant l'orientation du programme de la sécurité humaine pour ce qui est de l'humanitarisme, de l'écologie et des droits de la personne<sup>7</sup>.

Peu de témoins se sont demandés ce que sont les principaux « piliers » de la politique étrangère canadienne, ce qui implique peut-être qu'ils sont d'accord avec Andrew Cohen pour qui « notre temple de l'internationalisme [...] devait forcément

---

<sup>5</sup> *Témoignages*, séance n° 31, 10 avril 2003. Selon Peter Gzowski, cette phrase provenait d'un auditeur de la CBC.

<sup>6</sup> *Témoignages*, séance n° 26, 27 mars 2003.

<sup>7</sup> *Témoignages*, séance n° 25, 25 mars 2003.

comporter autant de piliers<sup>8</sup> ». Les membres du Comité estiment que des notions aussi omniprésentes que le développement durable et les droits de l'homme doivent présider à la politique étrangère canadienne.

## COMPRENDRE ET MOBILISER LES ÉTATS-UNIS

Le professeur Andrew Mack de l'Université de la Colombie-Britannique signale la diminution globale du nombre de conflits armés dans le monde — et plus encore la réduction des coûts humains et autres qu'ils entraînent — et le fort accroissement du nombre de démocraties, depuis la fin de la guerre froide<sup>9</sup>. Depuis notre dernier examen de la politique étrangère, la puissance inégalée des États-Unis constitue l'autre changement fondamental traité dans le document *Dialogue* et aux audiences du Comité. Il est évident que les États-Unis jouissent actuellement d'une position dominante en qualité de seule superpuissance — et même d'« hyperpuissance » comme beaucoup d'observateurs les ont qualifiés — ils se sentent aussi très vulnérables à la suite des attaques terroristes du 11 septembre 2001.

Qui plus est, comme nous l'a indiqué l'année dernière Joseph Nye, professeur à l'Université Harvard et ancien secrétaire adjoint à la Défense où il était responsable de la sécurité internationale, dans un monde d'intégration et d'interdépendance accrues, malgré leur puissance militaire dominante, les États-Unis doivent encore coopérer avec d'autres pays pour faire face à des menaces transnationales de plus en plus importantes, comme le terrorisme, et pour gérer l'économie politique mondiale. Plusieurs témoins ont dit que la *Stratégie américaine de sécurité nationale* soulève des questions profondes concernant le droit international et le multilatéralisme pour les autres pays. John Noble, diplomate canadien à la retraite, nous a, pour sa part, indiqué que si beaucoup ont critiqué les doctrines de préemption et d'unilatéralisme contenues dans la *Stratégie américaine de sécurité nationale* déposée en septembre 2002, il demeure que ce document précise aussi ce qui suit : « ... les États-Unis ne pourront obtenir que très peu de résultats durables dans le monde sans la coopération soutenue de leurs alliés et amis, du Canada et de l'Europe », ce que presque personne n'a cependant relevé. D'après M. Noble :

Cette déclaration n'a rien perdu de sa validité dans les sables irakiens ni dans notre échec à promouvoir à l'ONU une proposition de compromis au sujet de l'Irak. Autrement dit, nous allons devoir engager les États-Unis sur tout un ensemble de dossiers et nous tenir prêts à discuter de leurs préoccupations tout autant que des nôtres. Nous pourrions ainsi combiner l'engagement du Canada envers le multiculturalisme aux efforts déployés en vue d'influencer les États-Unis. Il faut prendre nos voisins au mot, les interpeller, plutôt que de sans cesse les critiquer sournoisement<sup>10</sup>.

---

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> *Témoignages*, séance n° 31, 10 avril 2003.

<sup>10</sup> *Témoignages*, séance n° 26, 27 mars 2003.

Ce constat n'est pas sans avoir de graves conséquences sur les relations bilatérales canado-américaines et sur la coopération internationale et le multilatéralisme.

Au sujet de nos relations bilatérales, le professeur Denis Stairs de l'Université Dalhousie a rappelé au Comité que, peu après les attaques terroristes du 11 septembre aux États-Unis « ... le seul véritable impératif de la politique étrangère canadienne est de maintenir des relations de travail efficaces avec les États-Unis ». Si les relations bilatérales sont toujours les plus importantes pour le Canada, pour des raisons économiques et autres, elles demeureront asymétriques, notre voisin étant plus importants pour nous que l'inverse. D'ailleurs, bien des témoins ont abordé la question de la marge de manœuvre dont le Canada dispose à cet égard. Il y a de grandes différences de politique étrangère, qui permettent au Canada de poursuivre des objectifs différents de ceux de son voisin. Cependant, ils ont soutenu que, si le Canada peut et doit effectivement marquer sa différence par rapport aux États-Unis quand il estime qu'il en va de son meilleur intérêt, ce genre de décision doit être prise sur la base d'un débat raisonné et informé, sans négliger le ton général de la relation bilatérale ni la façon dont nos différences sont communiquées à notre interlocuteur. Le Comité est d'accord. Cet effort doit être constant ou, comme un témoin l'a dit, cette question doit faire l'objet d'une attention « 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, toute l'année durant ». L'expression « diplomatie discrète » pourra paraître étrange à certains, mais nombre de témoins ont insisté sur le fait qu'elle continue d'être utile pour le Canada.

En décembre 2002, dans la foulée d'audiences très sérieuses tenues à l'échelle du Canada de même qu'aux États-Unis et au Mexique, le Comité a déposé un important rapport intitulé *Partenaires en Amérique du Nord : Cultiver les relations du Canada avec les États-Unis et le Mexique*. Ce rapport prend acte des nombreux domaines où il conviendra de resserrer la coopération trilatérale dans l'avenir, mais son contenu et ses recommandations portent surtout sur les relations canado-américaines. Le Comité ne doute pas qu'il saura guider le gouvernement dans ce domaine, puisqu'il l'exhorte à prendre au sérieux les relations trilatérales en Amérique du Nord, à consolider et à améliorer nos relations bilatérales tout en recherchant des approches trilatérales, dans la mesure du possible, en plus de lui soumettre près de 40 recommandations à cet égard.

En même temps, les développements des derniers mois, en particulier le dossier irakien, ont terni les relations canado-américaines. Cependant, ces développements viennent également appuyer plusieurs recommandations de notre rapport de décembre 2002, en particulier sur la nécessité d'accroître la représentation diplomatique et autre du Canada aux États-Unis, et de renforcer les relations entre les parlementaires canadiens et leurs homologues de l'Amérique du Nord. Les efforts doivent viser l'étoffement des mécanismes existants comme le Groupe interparlementaire Canada-États-Unis, mais nous en avons évoqué d'autres, comme des réunions conjointes des comités des affaires étrangères ou même des symposiums publics.

## LE MULTILATÉRALISME

La politique étrangère canadienne est frappée au sceau du multilatéralisme — notre diplomatie et nos politiques ayant toujours appuyé la création et le maintien d'institutions multilatérales comme l'Organisation des Nations Unies, de même que l'établissement de règles en vue de permettre la réalisation des objectifs fixés. Plusieurs témoins nous ont rappelé que les gouvernements successifs ont décidé que cette approche était la meilleure *façon* de réaliser les objectifs de notre politique étrangère, plutôt que simplement une fin en soi. On nous a également fait remarquer que, si le multilatéralisme demeure un élément clé de notre politique étrangère, il ne doit pas être intouchable pour autant. Comme nous l'avons vu plus haut, au fil des ans, le Comité a formulé des recommandations concernant des institutions comme l'OMC et le G-8 ou encore l'Organisation des États américains, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Conseil de l'Arctique. Nombre de ces recommandations — surtout celles concernant l'OMC et le G-8 — étaient assorties de suggestions importantes en matière de réforme.

D'ailleurs, les témoignages qu'a recueillis le Comité ont surtout porté sur les conséquences que la crise iraquienne pourrait avoir sur l'Organisation des Nations Unies et, dans une moindre mesure, sur l'OTAN. Les propos de Reid Morden en sont une parfaite illustration. « J'ai l'impression que, si nous voulons vraiment nous préoccuper d'un des aspects de nos relations multilatérales, nous devrions nous arrêter aux actuelles tensions très importantes qui secouent l'OTAN et qui pourraient devenir un événement charnière de l'histoire de l'après-Seconde Guerre Mondiale, événement qui pourrait être le retrait partiel ou complet des troupes américaines stationnées en Europe<sup>11</sup> ».

L'essentiel des débats a porté sur les répercussions graves de la récente crise à l'ONU. Après avoir réitéré qu'il n'exprimait que son avis personnel, l'ancien ambassadeur du Canada auprès de l'ONU, Stephen Lewis, devait ajouter :

Ce qui m'inquiète, moi qui aime le multilatéralisme et qui croit en cette valeur, c'est que dans son obsession pour la paix et la sécurité le Conseil de sécurité en vienne à oublier les deux autres piliers de la Charte des Nations Unies : le développement et les droits de la personne. Ces deux éléments déterminent la façon même dont la plupart des habitants de la planète perçoivent les Nations Unies. Ils n'imaginent pas que les membres de l'ONU vont se disputer éternellement pour déterminer s'il faut aller en guerre ou pas. Pour eux, les Nations Unies ont pour mission de livrer la nourriture quand des populations en manquent désespérément. Ils voient les Nations Unies comme une organisation qui s'occupe d'immuniser les populations, d'éduquer les fillettes, de lutter contre les enfants soldats ou contre le travail des enfants, de s'occuper de tous les phénomènes de l'interaction humaine et d'administrer tous les instruments internationaux régissant les droits de la personne et qui réglementent donc le comportement humain.

---

<sup>11</sup> *Témoignages*, séance n° 31, 10 avril 2003.

... nous devons aussi nous garder de ne pas utiliser les Nations Unies, telles qu'elles sont perçues par le monde entier, comme s'il s'agissait d'une entité distincte, chargée d'intervenir dans tout ce qui ne consiste pas à régir le comportement des États membres. L'ONU est le regroupement des États nations qui la composent et il est toujours possible pour un pays comme la France ou les États-Unis, ou n'importe quel membre ayant envie d'embêter tout le monde, de bloquer le fonctionnement des Nations Unies et ce ne sera pas alors la faute de cette organisation. Ce sera celle des États membres. C'est ainsi que tourne le monde.

M. Lewis devait ajouter : « ... le Canada pourrait remplir un rôle très valable en prenant la tête d'un mouvement destiné à réaffirmer la primauté du caractère internationaliste et multilatéral des Nations Unies<sup>12</sup> ».

Si la plupart des témoins ont soutenu que l'ONU doit demeurer l'une des fondations de notre politique étrangère, ils ont aussi reconnu qu'il faudra réformer cette institution dès que les États membres seront prêts à le faire. Comme l'a souligné le professeur Andrew Mack (directeur de la Planification stratégique auprès du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, jusqu'en 2001), les Nations Unies ne seront jamais parfaites : « Pour parvenir à réformer l'ONU, il faudra réformer les politiques mondiales<sup>13</sup> ». Toutefois, même si l'ONU ne sera jamais parfaite, cela ne revient pas à dire qu'il ne sera pas possible de l'améliorer pour l'amener à être plus efficace.

Selon John Sigler :

... il est important de reconnaître que le Canada, qui connaît très bien les faiblesses et les limites des Nations Unies, a toujours essayé de renforcer cet organisme multilatéral et d'aider à le restructurer de manière à le rendre plus efficace. Le rôle récent joué par le Canada au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies en vue d'essayer de réconcilier les principales divergences au sein des cinq membres permanents correspond à ce qu'il fait depuis très longtemps [...] c'est-à-dire rapprocher les deux camps plutôt que prendre parti. Ce qu'il faut faire maintenant, c'est continuer de travailler avec une vaste coalition de personnes animées des mêmes idées pour trouver des moyens de rapprocher les deux camps ...<sup>14</sup>

Selon lui, la crise actuelle pourrait finir par convaincre les États membres qu'il faut donner suite à plusieurs suggestions de réforme de l'ONU, notamment à la série de recommandations « extraordinairement sérieuses » formulées par le Comité canadien du 50<sup>e</sup> anniversaire des Nations Unies. La plus grande difficulté d'ordre pratique sera celle du pouvoir de veto des membres permanents du Conseil de sécurité. Même là, Andrew Mack estime qu'il sera possible de changer les choses : « ... les discussions vont bon train [...] pour faire en sorte que les États membres, les États P5, n'utilisent leur veto

---

<sup>12</sup> *Témoignages*, séance n° 27, 1<sup>er</sup> avril 2003.

<sup>13</sup> *Témoignages*, séance n° 31, 10 avril 2003.

<sup>14</sup> *Témoignages*, séance n° 23, 18 mars 2003.

que dans des situations qui sont vitales pour leurs intérêts nationaux et à condition qu'ils expliquent les raisons de leurs décisions. Cela constituerait une véritable amélioration<sup>15</sup> ».

De façon plus générale, Andrew Cohen a souligné que le rapport novateur (*La responsabilité de protéger*) d'une commission internationale indépendante, établie par le Canada, sur la souveraineté des États et l'intervention humanitaire, doit encore être étudié comme il se doit par les instances onusiennes. Selon lui, le Canada a un mot à dire sur cette question. Les membres conviennent que les Nations Unies doivent demeurer un fondement de notre politique étrangère. En outre, le gouvernement doit intensifier ses efforts pour encourager et réaliser une réforme profonde de l'ONU, afin qu'elle joue un rôle central dans les affaires du monde.

## LES TROIS PILIERS DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

### *La sécurité*

Les attaques terroristes de septembre 2001 ont donné lieu à un regain d'intérêt pour la sécurité, puisque cette question, qui était la deuxième des trois priorités de l'énoncé de politique étrangère de 1995, est passée en première place dans le document sur le dialogue de janvier 2003. Du point de vue pratique, la réaction du gouvernement du Canada à l'impression de plus grande vulnérabilité que ressentent les Américains après ces attaques, a consisté à consacrer nettement plus de ressources aux activités de renseignement et de sécurité à la frontière et à négocier un accord de frontière intelligente avec son voisin.

Le renseignement, le maintien de l'ordre et d'autres types de collaboration portent davantage fruit dans le combat contre le terrorisme que la coopération militaire. Le Comité a d'ailleurs formulé plusieurs recommandations en vue d'inciter le Canada à renforcer sa capacité sur ce plan, notamment par la création d'un comité du Cabinet sur la sécurité nationale et d'un comité permanent de la Chambre des communes de la sécurité et du renseignement. À cause de cette insistance accrue accordée aux questions de sécurité, on a assisté à une augmentation des critiques relatives au sous-financement des Forces canadiennes, situation dont l'actuel ministre des Finances a pris acte quand il était ministre des Affaires étrangères. Dans son rapport de décembre 2002, *Partenaires en Amérique du Nord*, le Comité reconnaît la contribution importante des Forces canadiennes dans la réalisation de nos objectifs de politique étrangère et demande au gouvernement de « s'engager à augmenter substantiellement le budget du ministère de la Défense nationale et à lui assurer un financement stable pendant plusieurs années<sup>16</sup> ». Le budget de 2003 prévoit effectivement des augmentations

---

<sup>15</sup> *Témoignages*, séance n° 31, 10 avril 2003.

<sup>16</sup> *Partenaires en Amérique du Nord : Cultiver les relations du Canada avec les États-Unis et le Mexique*, décembre 2002, p. 115.

budgétaires pour la défense nationale, mais les témoins qui ont comparu devant le Comité se sont tous entendus pour dire qu'il fallait plus d'argent encore.

Outre fournir des ressources, le gouvernement doit également agir pour accroître l'*efficacité* des forces militaires canadiennes. Au niveau le plus large, il faudra soit augmenter l'effectif — option favorisée par la plupart des membres — soit réduire les demandes auxquelles on répond. En outre, il faut améliorer la capacité de déploiement rapide dans les zones de conflit. Cela peut signifier simplement un accès rapide au transport adéquat, mais la question peut être abordée à un niveau plus général. John Sigler a souligné qu'« au sein même des Forces armées canadienne, nous avons pu voir d'importants changements dans la formation et les déploiements. On insiste en effet sur le travail avec les organismes d'aide humanitaire et d'aide au développement, qu'ils soient officiels et non gouvernementaux<sup>17</sup> ». Les alliés de l'OTAN ont convenu de poursuivre la transformation de leurs forces pour en accroître la capacité, et le Canada a fait beaucoup de travail avec la Norvège, les Pays-Bas et d'autres pays pour développer des « forces de réaction rapide ». Le Comité estime que le gouvernement devrait continuer d'accroître la capacité de nos forces militaires. Il faudra tenir compte de ces questions lors de l'étude de la politique étrangère canadienne que nous préconisons.

Enfin, le rapport du Comité de 1997, *Le Canada et l'univers circumpolaire : relever les défis de la collaboration à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle* explorait les enjeux sociaux, environnementaux, scientifiques et autres des pays circumpolaires, tout en reconnaissant les souverainetés et les questions de sécurité. En plus de recommander que le gouvernement réaffirme sa revendication de souveraineté sur l'archipel arctique canadien, et qu'il « envisage la possibilité d'avoir recours à d'autres mécanismes techniques et voies diplomatiques pour faire valoir sa position en matière de souveraineté<sup>18</sup> ». Une façon de renforcer la revendication des eaux arctiques, c'est d'accroître notre présence militaire dans le Nord, solution peut-être plus à propos aujourd'hui qu'en 1997, dans le contexte des conséquences du réchauffement climatique et des besoins énergétiques.

Les discussions qui ont eu lieu au cours des deux dernières années ont souligné la nécessité de maintenir des forces militaires suffisantes, outre qu'elles ont porté sur les dangers des armes nucléaires, chimiques et biologiques. Dans son rapport de 1998, intitulé *Le Canada et le défi nucléaire*, le Comité reconnaissait que, s'il convient effectivement de renforcer le Traité de non-prolifération nucléaire ainsi que les autres mécanismes internationaux visant à lutter contre la prolifération de ce genre d'armes, la communauté internationale doit continuer de travailler dans le sens d'une réduction progressive et de l'élimination ultime de ce genre d'armement.

Dans son rapport de juin 2002, publié avant le Sommet de Kananaskis sous le titre *Assurer le progrès de l'Afrique et du reste du monde : rapport sur les priorités*

---

<sup>17</sup> Témoignages, séance n° 23, 18 mars 2003, p. 94.

<sup>18</sup> *Le Canada et l'univers circumpolaire : relever les défis de la collaboration à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle*, 1997, p. 92.

*canadiennes en vue du Sommet du G-8 de 2002*, le Comité formule plusieurs recommandations en vue de prévenir le terrorisme nucléaire, notamment par le biais d'un accroissement du financement consenti à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ainsi que par la récupération et l'élimination de matières fissiles en Russie et dans d'autres pays. Lors du sommet, les pays du G-8 ont fait d'importantes annonces à ce sujet et, s'il reste encore beaucoup à faire, il convient déjà de reconnaître que ce genre de coopération est indispensable. Nonobstant le conflit indo-pakistanaï, la crise nucléaire la plus immédiate est sans doute celle qui menace dans la péninsule coréenne. Les membres ont accueilli avec soulagement la décision du gouvernement de la Corée du Nord de s'engager dans des pourparlers multilatéraux visant à désamorcer la crise, mais notent que ses provocations influenceront sur d'autres débats, comme sur celui de la défense antimissiles.

Outre qu'elles nous ont rappelé la nécessité d'accroître les ressources des Forces armées canadiennes et de continuer à lutter contre la production et la prolifération des armes de destruction massive par le biais de la coopération multilatérale, les 10 dernières années nous ont aussi rappelé l'importance qu'il y a de tenir compte des aspects non militaires de la sécurité. Andrew Mack, de l'Université de la Colombie-Britannique, est d'avis que cette décennie d'expérience et de recherches a prouvé qu'il était important, pour le Canada et les autres pays, de continuer à favoriser des « politiques orientées sur la sécurité humaine », comme la négociation de la paix, la reconstruction après les conflits, l'appui à la démocratisation et à la bonne gouvernance, la réforme du secteur de la sécurité et l'instauration de mécanismes de justice transitoires. Le grand défi consiste surtout à continuer de resserrer la coopération entre les ministères fédéraux œuvrant dans le domaine des affaires étrangères. Comme le ministre des Affaires étrangères l'a déclaré au Comité, le gouvernement a réagi à cette situation et qu'il « ... travaille à sa propre manière à renforcer les capacités du Canada en matière de politique étrangère, en améliorant la planification et la coordination entre les nombreux ministères dont les activités touchent aux affaires internationales<sup>19</sup> ». La ministre de la Coopération internationale a été plus précise encore en stipulant ce qui suit aux membres du Comité : « Je me suis entretenue dernièrement avec mes collègues du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et du ministère de la Défense nationale en vue de travailler en plus étroite collaboration. Nous visons à articuler nos interventions autour de ce que l'on appelle les «trois D»: la diplomatie, la défense et le développement<sup>20</sup> ».

Tout aussi valable que soit le concept de sécurité humaine, le terme lui-même a plutôt prêté à la controverse ces dernières années parce que certains l'associent à une négligence de la sécurité, prise au sens traditionnel du terme, et à un défaut de financement de la politique étrangère. Les membres du Comité se sont accordés sur le

---

<sup>19</sup> *Témoignages*, séance n° 25, 25 mars 2003.

<sup>20</sup> *Témoignages*, séance n° 24, 20 mars 2003.

fait que la politique étrangère doit traiter de tous les aspects de la sécurité, et seule l'action du gouvernement quant aux ressources consenties et à l'amélioration de la coordination pourra dissiper cette perception.

### ***La prospérité***

Le Canada est la septième nation commerçante du monde, comme Reid Morden l'a signalé : « nos intérêts commerciaux [...] nous amènent à prendre des décisions à trois niveaux en matière de politique étrangère : au niveau bilatéral avec les États-Unis, au niveau régional avec l'ALENA et sans doute un jour dans le cadre de la zone de libre-échange des Amériques, et au niveau mondial et multilatéral par le truchement de l'Organisation mondiale du commerce »<sup>21</sup>. Le Comité, dont le mandat porte autant sur le commerce international que sur les affaires étrangères, a fait un travail considérable dans tous ces domaines : il a examiné la question de l'OMC à l'occasion de deux rapports<sup>22</sup>, celles de la ZLEA et des relations commerciales dans les Amériques dans deux autres rapports<sup>23</sup>, et celle de l'ALENA ainsi que des relations canado-américaines dans *Partenaires en Amérique du Nord*, qui a été déposé en décembre 2002 et qui a, depuis, été traduit en espagnol et distribué aux États-Unis et au Mexique.

Le volume des échanges commerciaux avec les États-Unis a considérablement augmenté depuis notre dernier examen de la politique étrangère. Il représente maintenant 87 % de toutes les exportations canadiennes et environ 35 % de notre PIB. Cette relation économique est et demeurera le fondement de la prospérité économique du Canada. Le gouvernement continue d'intervenir au niveau de l'OMC pour libéraliser les règles de commerce à l'échelle mondiale. Beaucoup sont d'avis qu'il le fait aussi pour essayer d'amener les États-Unis (et d'autres pays) à utiliser moins fréquemment les recours commerciaux, puisqu'il n'a pas réussi à obtenir d'exemption contre ce genre de pratique, pas plus dans l'Accord de libre-échange canado-américain que dans l'ALENA. Toutefois, le gouvernement s'est fixé comme priorité de se concentrer sur nos liens économiques avec les États-Unis et de consolider les gains réalisés dans le passé tout en cherchant à les améliorer chaque fois que c'est possible. Dans son rapport de décembre 2002, le Comité formule plusieurs recommandations à cet égard.

Bien que John Noble et d'autres aient souligné que la géographie ainsi que d'autres facteurs font obstacle à la diversification à grande échelle des marchés clients du Canada, le Comité croit que nous devons nous montrer plus dynamiques dans le développement de nouveaux marchés. Pour cette raison, son sous-comité du commerce

---

<sup>21</sup> *Témoignages*, séance n° 31, 10 avril 2003.

<sup>22</sup> *Le Canada et l'avenir de l'Organisation mondiale du commerce : Pour un programme du millénaire qui sert l'intérêt du public* (1999) et *Pour un nouveau cycle de négociations efficace à l'OMC : Les grands enjeux du Canada* (2002).

<sup>23</sup> *La Zone de libre-échange des Amériques : Pour un accord qui sert les intérêts des Canadiens* (1999) et *Renforcer les liens économiques du Canada avec les Amériques* (2002).

international, des différends commerciaux et de l'investissement a étudié des façons de renforcer nos relations commerciales avec l'Europe et les pays d'Amérique latine<sup>24</sup>, et il est en train de faire la même chose pour les pays d'Asie-Pacifique.

### ***Les valeurs***

Qu'elles doivent constituer ou non un « pilier » distinct, tous les témoins s'entendent sur le fait que les valeurs que partagent les Canadiens doivent continuer d'alimenter tous les aspects de notre politique étrangère. De son côté, le professeur Stoett a souligné que des valeurs comme les droits de la personne, la démocratie et la bonne gouvernance sont répandues, mais d'autres ont indiqué que le grand point fort du Canada, le pluralisme, l'est beaucoup moins. Dans son témoignage, John Sigler a cité l'Aga Khan, qui, en 2002, affirmait :

Le Canada est actuellement la société la plus pluraliste de la planète [...] c'est là un trait unique au Canada et un incroyable atout pour l'humanité. C'est incroyable ce qu'on peut accomplir quand on y met le soutien économique, les services sociaux, le dialogue, le rapprochement au sein de la communauté et l'accord sur l'espoir dans l'avenir plutôt qu'un regard désespéré sur le passé<sup>25</sup>.

Beaucoup croit que l'expression la plus directe des valeurs du Canada en matière de politique étrangère est l'aide au développement. De nombreux témoins ont parlé de cet aspect, à la fois d'un point de vue qualitatif et d'un point de vue quantitatif. La ministre de la Coopération internationale a indiqué aux députés : « Soyez en convaincus, je ne manquerai pas de faire valoir les arguments voulus afin que la coopération et le développement demeurent un pilier central de notre politique étrangère. Mais cela ne devrait pas être une tâche difficile. Tous les sondages nous indiquent que les Canadiens veulent contribuer à corriger les inégalités flagrantes que l'on observe aujourd'hui à l'échelle mondiale<sup>26</sup> ».

Le mandat de l'ACDI consiste à appuyer le développement durable afin de réduire la pauvreté et de contribuer à un monde plus sûr, plus équitable et plus prospère. À cette fin, il doit souvent œuvrer dans un contexte de conflits, de corruption, et de capacité insuffisante sur place. Les crises imprévues exigeront toujours une intervention humanitaire et autre, et notre sous-comité des droits de la personne et du développement international se penche actuellement sur la crise humanitaire en Afrique. Mais, comme

---

<sup>24</sup> *Traverser l'Atlantique : Élargir les relations économiques entre le Canada et l'Europe* (2001).

<sup>25</sup> *Témoignages*, séance n° 23, 18 mars 2003.

<sup>26</sup> *Témoignages*, séance n° 24, 20 mars 2003.

nous l'a dit récemment un responsable de l'ACDI, quand il y a aide humanitaire, c'est que le développement a échoué. Si le développement avait réussi, nous n'aurions pas besoin d'aide humanitaire. Voilà une importante mise au point<sup>27</sup>.

Gordon Smith, qui préside également le Conseil des gouverneurs du Centre de recherches pour le développement international, abonde dans le sens des approches à long terme et soutient qu'il faut accroître la capacité des pays en développement : « ... outre que la chose est moralement discutable, il est maintenant presque impossible d'être bien nourri dans un monde qui a faim, d'être en bonne santé dans un monde malade et d'être riche dans un monde où règne la pauvreté<sup>28</sup> ».

L'aide canadienne au développement peut effectivement changer les choses mais des témoins ont laissé entendre que l'ACDI était aux prises avec le pire des deux mondes. D'un côté, elle manque de ressources. Bien qu'il ait accepté l'objectif international d'APD équivalente à 0,7 % du PIB, comme l'avait recommandé Lester Pearson il y a plus de 30 ans, le Canada ne s'est jamais approché de cet objectif et il se classe maintenant parmi les bailleurs de fonds les moins généreux de l'OCDE. D'un autre côté, l'ACDI continue d'apporter une aide à une centaine de pays.

Ces dernières années, nous avons assisté à une amélioration des ressources consacrées à la reconstruction et à une meilleure focalisation des efforts déployés même si, d'après certains témoins, il reste encore beaucoup à faire. Le gouvernement a maintenant décidé de doubler son budget d'aide d'ici 2010. S'il s'agit d'une bonne nouvelle, le Conseil canadien de coopération internationale estime tout de même qu'au taux actuel d'augmentation du financement, il faudra attendre 2040 pour atteindre l'objectif de 0,7 % du PIB. En mars 2003, la ministre de la Coopération internationale a précisé au Comité :

Le Canada a indiqué qu'il entendait, pour le moins, continuer d'augmenter son budget d'aide à raison de 8 % par an. C'est une bonne nouvelle. Dépassera-t-il cet objectif? Cela dépendra bien évidemment de la volonté des Canadiennes et des Canadiens [...] de l'efficacité dont nous serons capables dans la limite des budgets actuels [...] Je suis convaincue que nos budgets d'aide auront plus que doublé d'ici 2010.

Dans son rapport de juin 2002 sur le progrès en Afrique, le Comité affirmait que le Canada devrait encourager ses partenaires du G8 à accroître substantiellement leur aide au développement en Afrique, et proposait un calendrier réaliste pour atteindre la cible de 0,7 %<sup>29</sup>.

---

<sup>27</sup> Sous-comité des droits de la personne et du développement international, *Témoignages*, séance, n° 5, 8 avril 2003.

<sup>28</sup> *Témoignages*, séance, n° 26, 27 mars 2003.

<sup>29</sup> *Assurer les progrès de l'Afrique et du reste du monde : Un rapport sur les priorités canadiennes en vue du sommet du G8 de 2002*, 2002, p. 16.

S'agissant de la focalisation de ses efforts, en 2000, l'ACDI annonçait quatre priorités en matière de développement social : la santé et la nutrition, le VIH/sida, l'éducation de base et la protection de l'enfance, l'égalité des sexes étant un thème commun à ces quatre priorités. En 2002, il énonçait de nouvelles politiques visant à améliorer l'efficacité de notre aide au développement, notamment le déliement de l'aide, le resserrement de la coopération avec les bailleurs de fonds et le début de l'augmentation des ressources destinées aux pays qui pratiquent une bonne gouvernance et utilisent leurs propres ressources au service du développement. Si le ministre a affirmé au Comité qu'il ne s'agissait « que d'un début », plusieurs témoins ont réclamé un changement plus fondamental, comme une nette réduction du nombre de pays assistés ou une augmentation du soutien accordé à certaines régions.

Parlant du VIH/sida, Stephen Lewis nous a déclaré que cette maladie pandémique « ... éclipse tout ce que nous avons connu dans l'histoire humaine<sup>30</sup> » quant à ses conséquences et, même si nous savons comment l'enrayer, aucun pays — surtout pas parmi les membres du G-8 — n'a décidé de prendre les rênes en main sur la scène internationale. Selon lui, le Canada devrait augmenter très nettement son niveau d'engagement envers le nouveau fonds mondial onusien de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria et se faire le champion de cette cause à l'échelle internationale en exhortant les membres du G-8 et d'autres pays à l'imiter.

Le Comité se réjouit à la fois de l'orientation beaucoup plus claire que le gouvernement entend donner à l'aide canadienne au développement et de son engagement à doubler son budget d'aide d'ici 2010; il estime cependant qu'il faut faire plus encore et se joint à l'appel unanime des témoins pour une augmentation substantielle du budget de développement. **Les récentes décisions sont autant de pas dans la bonne direction, mais le gouvernement devrait continuer de se servir des ressources de l'ACDI, promouvoir la bonne gouvernance et le développement des capacités, et enfin s'engager à hausser l'aide au développement afin de parvenir le plus vite possible à l'objectif de 0,7 %. Le Comité est également d'accord avec Stephen Lewis qu'un domaine où le Canada pourrait faire une vraie différence, c'est en menant le combat mondial contre le VIH-sida, la tuberculose et la malaria.**

## **TRANSPARENCE, REDDITION DE COMPTES ET LEADERSHIP POLITIQUE**

Enfin, si plus de ressources et une meilleure coordination entre les ministères concernés s'imposent pour que notre politique étrangère traduise efficacement les valeurs des Canadiens, cela ne suffira pas à s'assurer que cette politique tiendra compte des avis de nos concitoyens et qu'elle bénéficiera de leur confiance à long terme. Depuis 1995, nous assistons à une augmentation positive du niveau de consultation publique à propos de la politique étrangère, surtout avec les ONG. Pourtant, en qualité de représentants élus de la population, les parlementaires sont investis d'une mission unique : ils doivent démarcher les Canadiens, communiquer avec eux et évaluer leur

---

<sup>30</sup> *Témoignages*, séance n<sup>o</sup> 27, 1<sup>er</sup> avril 2003.

point de vue ainsi que celui du gouvernement. Au fil des ans, le Comité a certes joué un rôle sur ce plan, par exemple à l'occasion de ses audiences publiques et, plus officiellement, en instituant la comparution annuelle devant lui de l'ambassadeur du Canada pour le désarmement, et en recommandant — avec succès — la tenue de consultations annuelles entre le gouvernement et la société civile au sujet des politiques concernant l'arme nucléaire et les autres armes de destruction de masse.

Toutefois, les consultations ne sont pas une panacée et elles peuvent cacher d'autres problèmes pour ne pas dire qu'elles risquent d'en créer. Annette Hester, directrice du Latin American Research Centre de l'Université de Calgary, nous a signalé que, si le gouvernement du Canada consulte maintenant beaucoup plus dans le domaine de la politique étrangère, il le fait sans pour autant assurer un financement de base à la recherche universitaire, à l'éducation et à la formation par le truchement d'un processus fondé sur des règles :

... cela s'est fait sans qu'aucun fonds n'ait été alloué à la recherche dans ce domaine. Dans l'immédiat, c'est la qualité et la quantité des exposés pouvant être faits devant les différentes tribunes qui sont grandement compromises. À plus longue échéance, on risque de se retrouver avec toute une génération qui n'aura pas appris à raisonner sur la position stratégique du Canada mais à qui on demandera un avis sur la question. Inutile de dire que c'est la porte ouverte aux interventions intempestives des groupes d'intérêts spéciaux qui pourront faire dévier l'opinion avec le risque éventuel d'une polarisation de l'opinion publique qui sera mal informée<sup>31</sup>.

L'un des éléments fondamentaux pour conserver l'appui et la confiance des Canadiens dans le cas de la politique étrangère consistera à améliorer la transparence dans la formulation et la mise en œuvre de cette politique. Le Canada a assumé un rôle de premier plan à cet égard à l'échelle internationale, par exemple en convainquant ses partenaires de la ZLEA de publier l'ébauche du texte. Malgré tout, la transparence à l'échelle internationale seulement ne suffit pas.

Reid Morden a déclaré au Comité : « ...vous pouvez revoir et réécrire la politique étrangère dans la limite de votre marge de manœuvre, mais vous ne retrouverez pas le respect que ce pays a, je crois, gagné dans ses relations internationales sans un certain engagement, une constance dans le propos et sans le leadership politique qui est le plus important<sup>32</sup> ». Les membres du Comité ont pris bonne note de la responsabilité des parlementaires qui doivent encourager un débat informé dans ce domaine et qui doivent y participer. Il demeure que le gouvernement est tenu, pour sa part, de continuer à améliorer la transparence.

---

<sup>31</sup> *Témoignages*, séance n° 29, 8 avril 2003.

<sup>32</sup> *Témoignages*, séance n° 31, 10 avril 2003.

Les consultations devront être combinées à un examen parlementaire permanent afin de s'assurer que les responsables de la politique étrangère continuent de rendre des comptes aux Canadiens, par la voix de leurs représentants élus. Cette forme de reddition de comptes est plus nécessaire que jamais, à une époque où la mondialisation s'accélère et se fait beaucoup plus sentir sur la capacité des États nations — le Canada tout autant que les autres — de décider, seuls de leur côté, de leur politique et de leur programme. Voilà pourquoi ce comité favorise le dialogue avec les Canadiens sur les questions de politique étrangère et qu'il a décidé de ne pas se limiter au travail en cours pour contribuer au processus de dialogue du gouvernement. **Pour favoriser l'exercice du contrôle parlementaire dans ce domaine, il conviendrait que le ministre des Affaires étrangères comparaisse devant le Comité dès que possible afin de s'entretenir avec lui des résultats et des conséquences de l'exercice de dialogue.**

## NÉCESSITÉ D'UNE RÉVISION DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Engager les Canadiens dans un dialogue sur la politique étrangère est certes un exercice valable, mais le Comité estime qu'un examen exhaustif et transparent de notre politique étrangère demeure essentiel. Nous avons déjà traité de plusieurs sujets devant faire partie de cette révision. Les audiences ont souligné la nécessité d'en analyser plusieurs de façon détaillée : les conséquences de la guerre en Irak, tant sur les relations canado-américaines que sur les fondements du droit international et des institutions multilatérales comme les Nations Unies; les conséquences de la *Stratégie américaine de sécurité nationale* de 2002; l'avenir de l'aide officielle au développement; la défense antimissiles; les moyens de mieux intégrer les trois D de la diplomatie canadienne : diplomatie, défense, développement.

Reid Morden a eu bien raison d'affirmer : « ce monde a beaucoup plus d'influence sur nous que nous pouvons en avoir sur lui<sup>33</sup> ». Toutefois, moyennant un financement adapté, un appui généralisé et davantage de transparence, la politique étrangère canadienne permettra non seulement de servir les intérêts des Canadiens dans ce contexte, mais elle nous permettra peut-être d'aller plus loin.

---

<sup>33</sup> *Ibid.*

## ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Organismes et individus	Date	Réunion
<b>Université Carleton</b> John Sigler, professeur auxiliaire de science politique	18/03/2003	23
<b>À titre individuel</b> Yves Fortier, président et associé principal, Ogilvie Renault		
<b>Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international</b> L'honorable Bill Graham, ministre des Affaires étrangères Dan Costello, chef de Cabinet Nathalie Brender, conseillère politique	25/03/2003	25
<b>Université Carleton</b> Andrew Cohen, professeur, École de journalisme et de communication		
<b>Université Concordia</b> Peter Stoett, professeur de science politique		
<b>Université Carleton</b> John Noble, associé, « Centre for Trade Policy and Law »	27/03/2003	26
<b>Université de Victoria</b> Gordon Smith, directeur général, « Centre for Global Studies », président, conseil des gouverneurs, Centre de recherches pour le développement international.		
<b>À titre individuel</b> Stephen Lewis, envoyé spécial du secrétaire-général de l'ONU sur le VIH/SIDA en Afrique	01/04/2003	27
<b>Université de Montréal</b> Pierre Martin, professeur de science politique	03/04/2003	28
<b>Université Queen's</b> Kim Nossal, professeur de science politique		
<b>« Canada-United States Fulbright Program »</b> Michael Hawes, directeur général	08/04/2003	29
<b>Université de Calgary</b> Annette Hester, directrice, Centre de recherche de l'Amérique latine		

Organismes et individus	Date	Réunion
<b>Université de la Colombie-Britannique</b> Andrew Mack, directeur, « Human Security Centre »	10/04/2003	31
<b>Université de Western Ontario</b> Salim Mansur, professeur de science politique		
<b>À titre individuel</b> Reid Morden, pr.sident, « Reid Morden and Associates »		

# DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité prie le gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (*séances n<sup>os</sup> 23, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32 et 33, incluant le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

*Le président,*

Bernard Patry, député



# Opinion complémentaire de l'Alliance canadienne

## ...sur CONTRIBUER AU DIALOGUE SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRES, DU CPAECI

### SECTION 1 :

#### *Propager la démocratie à l'étranger : notre sécurité en dépend*

Il est dans l'intérêt économique et stratégique à long terme du Canada de contribuer à la pacification du monde. La meilleure façon d'atteindre cet objectif — et peut-être la seule — est de promouvoir partout la démocratie et la libre entreprise.

Dans toute l'histoire de l'humanité, il est difficile de trouver une seule guerre ayant opposé des démocraties. Les statistiques prouvent que les États libres et démocratiques — qui protègent les droits de la personne, la propriété privée, la libre entreprise et la représentation électorale — sont moins enclins au conflit armé. Au lieu de se concurrencer militairement en se faisant la guerre, les démocraties préfèrent le faire économiquement par le commerce et politiquement par le débat.

La raison en est que dans une démocratie, le gouvernement est responsable devant les citoyens, qui font les frais économiques et humains de la guerre. Dans les démocraties vouées à la libre entreprise, les citoyens élisent toujours des gouvernements qui leur procurent la prospérité par le commerce plutôt que la misère par la guerre.

M. Spencer R. Weart explique cette vérité dans *Never at War : Why Democracies Never Fight One Another*, où il fait une étude exhaustive de la question.

Dans ce livre, il nous expose les résultats d'une analyse statistique rigoureuse dans le cadre de laquelle des universitaires ont établi la liste des centaines de conflits armés livrés au cours des deux derniers siècles. Ils s'étaient posé une question importante : « combien de chances y a-t-il que l'absence de guerre entre les démocraties solidement établies ne soit qu'une pure coïncidence? »

« La réponse : moins d'une sur mille. »<sup>1</sup>

Selon un autre spécialiste renommé des sciences politiques, Jack Levy, « pour autant que nous puissions nous en assurer, l'absence de guerre entre démocraties est presque une loi empirique du domaine des relations internationales »<sup>2</sup>. La conclusion que les auteurs de notre politique étrangère peuvent tirer de ces données est que le meilleur moyen d'assurer la paix à long terme et, partant, la sécurité du Canada est de favoriser dans le monde l'instauration de la démocratie et de la libre entreprise. Ce but constitue pour le Canada un *intérêt national éclairé*.

---

<sup>1</sup> Weart, Spencer, *Never at War*, 1998, Yale University Press, p. 4.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 5.

En plus d'être propice aux intérêts du Canada, la promotion de la libre entreprise et de la démocratie est moralement valable. Les libertés de parole, d'entreprise, de religion et de vote ne sont pas le propre de certaines races, religions ou cultures. Elles constituent *l'intérêt naturel* de l'humanité entière.

#### **Recommandations :**

- 1. Le Canada doit appuyer les pays démocratiques menacés par les régimes despotiques de pays voisins. Ces démocraties en danger sont ses alliés stratégiques de par les valeurs qu'elles partagent avec lui.**

**Le Canada devrait les appuyer sur les plans diplomatique, économique et stratégique, de concert avec ses principaux alliés.**

- 2. Le Canada doit continuer à soutenir les efforts visant à rétablir la démocratie en Iraq, en Afghanistan et dans d'autres États en faillite.**
- 3. Le Canada devrait dénoncer sans ambages et sans s'excuser tout ce que les régimes d'oppression et leur comportement ont de mal. Dans le nouvel ordre diplomatique, les chefs d'État doivent s'opposer aux ennemis de la démocratie en leur parlant franchement et non en entretenant un dialogue propre à les sécuriser.**
- 4. Le Canada doit accorder son aide étrangère aux pays qui en ont le plus grand besoin plutôt qu'à certaines régions. Les pays devraient être classés non seulement selon leurs besoins, mais aussi selon la capacité de leurs institutions de garantir que l'aide sera employée efficacement.**

#### **SECTION 2 :**

##### **Aux côtés de nos amis pour combattre les menaces à la sécurité**

Le Canada doit appuyer ses amis. Dans notre monde dangereux, ses alliés traditionnels sont la meilleure garantie de sécurité qui soit. Notre pays ne peut pas se permettre de tenir ces relations privilégiées pour acquises. S'il travaille en symbiose avec ses véritables alliés, le Canada sera plus en mesure de trouver des solutions communes aux problèmes mondiaux et de défendre ses intérêts. Comme on peut le lire en substance au paragraphe 21 de « *Contribuer au dialogue sur la politique étrangère* » du CPAECI, beaucoup des témoins que le Comité a entendus lui ont expliqué que le multilatéralisme est un des moyens par lesquels le Canada peut atteindre les buts de sa politique étrangère, et non une fin en soi.

La « puissance douce » n'assurera pas la sécurité du Canada dans un monde dangereux. Nos ennemis ne veulent pas dialoguer, mais détruire. Le seul moyen pour le Canada d'assurer sa sécurité est de coopérer vigoureusement avec ses alliés et de réinvestir massivement dans sa force militaire.

#### **Recommandations :**

- 1. Le Canada devrait rétablir les liens avec ses alliés traditionnels, c'est-à-dire le Royaume-Uni, l'Australie, les États-Unis et d'autres pays, et rechercher avec eux des solutions communes aux problèmes mondiaux.<sup>3</sup>**
- 2. Le Canada devrait sauvegarder sa souveraineté dans la prise de toutes ses décisions de politique étrangère. Il ne devrait s'aligner sur les institutions internationales que quand cela sert ses intérêts nationaux.<sup>4</sup>**
- 3. Le Canada devrait investir davantage dans ses forces armées afin de respecter ses obligations au sein de l'OTAN et de pouvoir affecter à sa défense les budgets prescrits par la vérificatrice générale.<sup>5</sup>**
- 4. Il importe de distinguer et de préciser les rôles nécessaires des militaires et ceux des organismes humanitaires. La raison d'être des militaires est de dissuader les forces ennemies et, au besoin, de les détruire pour défendre la nation. Il ne faut pas confondre cette mission et celle, bien distincte, des organismes humanitaires.**
- 5. Le Canada devrait collaborer avec les États-Unis au développement d'un système national de défense antimissile.**
- 6. Le Canada devrait étudier l'opportunité de prendre des sanctions contre les États qui parrainent le terrorisme. Depuis deux décennies, l'Iran, l'Iraq, la Corée du Nord, la Libye, la Syrie et d'autres financent, entraînent, arment et abritent divers groupes terroristes. Le plus grave danger qui menace actuellement l'Amérique du Nord est que des États voyous les aident à se procurer des armes de destruction massive (ADM).**

---

<sup>3</sup> CPAECI, *Contribuer au dialogue sur la politique étrangère* [traduction libre], paragraphe 17.  
« Cette déclaration n'a pas perdu sa validité dans les sables de l'Iraq ni dans l'échec de nos efforts pour amener les Nations Unies à adopter un compromis sur l'Iraq. Cela signifie que nous devons tenir tête aux États-Unis dans divers dossiers et être prêts à discuter de leurs préoccupations autant que des nôtres. Voilà comment le Canada peut combiner son engagement à l'égard du multilatéralisme et ses efforts pour influencer sur les États-Unis. Il faut les prendre au mot et engager la discussion avec eux plutôt que de s'abstenir de jouer tout en critiquant constamment en coulisses. »  
[Traduction libre]

<sup>4</sup> *Ibid.*, paragraphe 2

<sup>5</sup> *Ibid.*, paragraphe 2.



## **Opinion complémentaire du Bloc Québécois**

### **au Rapport du Comité permanent des Affaires étrangères et du commerce international**

Le Comité a tenu quelques audiences pour offrir sa contribution au Dialogue sur la politique étrangère que le Ministère a lancé. Ces audiences ont permis de prendre la mesure des défis qui se posent mais, par leur durée et leur ampleur restreintes, n'ont pas permis de proposer une politique étrangère complète et cohérente.

Par cette opinion complémentaire, le Bloc Québécois n'a pas la prétention de proposer une telle politique mais de mettre en lumière certains défis auxquels nous sommes confrontés et de proposer des pistes de réflexion. En fait, s'il est une chose que les audiences du Comité ont démontrées, c'est que le « dialogue » lancé par le Ministère ne saurait être qu'une entrée en matière pour la révision globale de la politique étrangère canadienne qui s'impose.

L'ordre international connaît des bouleversements intenses. Ceux-ci se sont accélérés suite aux attentats du 11 septembre 2001 et la guerre à l'Irak en est l'illustration la plus évidente. Tout l'édifice sur lequel s'est érigé cet ordre international est remis en question, qu'il s'agisse du principe de sécurité collective, des institutions multilatérales ou du droit international.

Le Canada doit prendre clairement position dans ce débat, non seulement pour être en mesure de défendre ses intérêts dans ce monde changeant comme le suggère l'approche des trois « piliers » adoptée par le ministère, mais pour être un acteur global constructif.

À la fin de la deuxième guerre mondiale, encore sous le choc des destructions et des millions de morts, sans parler des camps de la mort, la Communauté internationale a renoncé au droit de faire la guerre et a confié à l'Organisation des Nations Unies le rôle de gardien du droit international et d'arbitre des conflits internationaux. Depuis, la guerre est interdite en droit international sauf lorsqu'elle est spécifiquement autorisée par le Conseil de sécurité de l'ONU et, bien entendu, en cas de légitime défense.

La guerre froide a souvent empêché l'ONU de jouer efficacement son rôle de forum de la communauté internationale en vue d'assurer la sécurité de chacun. Dans ce monde séparé en deux camps, tous se sont accommodés de ces lacunes. Mais la guerre froide est bien finie et il y a une hyper-puissance qui émerge.

L'an dernier, le gouvernement américain a rendu publique sa nouvelle stratégie de défense. Celle-ci, si elle devait être mise en œuvre intégralement, remet en cause ces fondements de l'ordre international en soutenant que les États-Unis, par leur puissance inégalée, ont la responsabilité de faire face aux menaces auxquelles ils sont confrontés,

unilatéralement s'il le faut. Ainsi, elle met de l'avant le principe des frappes préventives par lequel ils s'autorisent à intervenir militairement avant-même que ces dangers ne se concrétisent.

Mis à part quelques déclarations éparées, le gouvernement fédéral ne s'est jamais officiellement prononcé sur cette stratégie. Pourtant, le droit, qu'il s'agisse du droit intérieur ou du droit international, vise à protéger les faibles contre les abus des forts. Et la force n'engendre pas le droit.

Cette redéfinition de l'ordre international que certains membres de l'administration américaine tentent d'imposer ne fait pas disparaître les problèmes : pauvreté endémique, manque de démocratie, peu de respect pour les droits fondamentaux, relance de la course aux armements, montée des intégrismes, pour ne mentionner que ceux-là. Ces problèmes auxquels nous sommes confrontés commandent des réponses globales et concertées, qui ne peuvent s'élaborer qu'au sein des institutions multilatérales. Ce n'est que dans ce cadre que le Canada, puissance moyenne, pourra jouer un rôle.

Parmi les témoins, peu doutent que le Canada a la marge de manœuvre nécessaire pour préserver une politique étrangère indépendante. L'extraordinaire mobilisation populaire à laquelle nous avons assisté au Québec dans le débat sur l'Irak démontre clairement que c'est ce que la population attend. Qui plus est, une coopération accrue avec les États-Unis risquerait d'intensifier les pressions sur d'autres politiques gouvernementales. Pensons aux politiques d'immigration ou d'accueil des réfugiés.

Le niveau élevé d'interdépendance entre les États-Unis et le Canada n'est pas qu'une source de pression. Parce que les États-Unis ont, eux aussi, besoin d'entretenir de bonnes relations avec le Canada notamment pour des raisons économiques et de sécurité, le Canada dispose peut-être d'une marge de manœuvre plus importante que certains le prétendent.

Des appels se multiplient en faveur d'une augmentation massive du budget de la Défense, notamment celui de l'ambassadeur des États-Unis au Canada, Paul Cellucci. Nous estimons qu'il serait imprudent d'y donner suite avant de réviser la politique étrangère du Canada. La politique étrangère doit primer sur la politique de défense. Selon que le Canada, dans sa politique étrangère, choisira de continuer d'intervenir dans un rôle de maintien de la paix au sein de l'ONU ou de participer à titre d'allié des États-Unis dans leurs guerres, le rôle et les besoins de l'armée seront différents.

Dans un texte publié récemment, le directeur de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique Mohammed El Baradei écrivait que la seule façon de lutter efficacement contre la prolifération des armes nucléaires était de s'attaquer aux causes de l'insécurité qui pousse certains États à s'armer. Cette logique ne s'applique pas qu'aux armes nucléaires mais à l'ensemble des menaces auxquelles nous sommes confrontés. Les récentes déclarations du gouvernement en appui au bouclier anti-missile vont justement dans le sens opposé.

Le sous-développement et l'absence de démocratie, par les frustrations qu'ils entraînent et les motifs de mobilisation qu'ils créent et que des extrémistes ne manquent pas d'utiliser, causent aussi des problèmes de sécurité. Le rapport du Comité aurait dû le dire plus clairement qu'il ne l'a fait et insister davantage sur la nécessité et l'urgence que le Canada, qui est aujourd'hui parmi les pays donateurs les moins généreux, augmente substantiellement et rapidement son budget d'aide internationale et présente un échéancier précis en vue d'atteindre l'objectif de 0,7 % de son PIB fixé par l'ONU.

Depuis la dernière révision de la politique étrangère, l'ordre économique mondial a, lui aussi, changé. La mondialisation a provoqué des changements non-désirés dont on commence aujourd'hui à prendre la mesure. La mondialisation seule ne diminue pas l'écart entre les pays riches et les pays pauvres, bien au contraire. Un changement de cap s'impose pour accompagner l'ouverture des marchés de mesures visant à contrer ses effets pervers. La difficulté à parvenir à des accords commerciaux multilatéraux le révèle. La tendance du gouvernement à contourner cette difficulté en multipliant les accords bilatéraux dans lesquels il se trouve en position de force pour imposer ses conditions démontre qu'il n'a pas pris la mesure des difficultés que pose une intégration des marchés qui ne serait pas accompagnée d'autres mesures.

Avec ce courant de mondialisation, les questions discutées sur la scène internationale concernent aujourd'hui tous les aspects de notre vie en société. Dans une fédération, plusieurs de ces aspects ne relèvent pas du gouvernement central mais des provinces. La manière qu'a le Canada de conduire ses négociations doit s'y adapter. Plus rien ne justifie aujourd'hui que les provinces soient exclues de toutes les discussions dès qu'elles impliquent un pays étranger. Cette question touche principalement le Québec qui, parce que son gouvernement est un gouvernement national, a des responsabilités particulières qui lui incombent, notamment en matière de culture. Le Québec s'est érigé selon un modèle de développement différent de ce que nous retrouvons ailleurs au Canada et en Amérique du Nord. Seul le Québec est en mesure de le défendre efficacement.

Le monde a beaucoup changé depuis la rédaction de la politique étrangère du Canada il y a huit ans. Aussi, une révision de la politique étrangère s'impose. Elle urge. La manière de mener cette politique, de mener les négociations, le manque de transparence qui les caractérise et l'exclusion des provinces, doit aussi changer. C'est ce que le Bloc a retenu de ce trop bref dialogue sur la politique étrangère.



# OPINION DISSIDENTE

## LA CONTRIBUTION DU CPAECI AU DIALOGUE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU COMMERCE INTERNATIONAL SUR LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

**Alexa McDonough, députée d'Halifax**

Le Nouveau Parti démocratique se désolidarise de ce rapport. Le Comité a reçu des intervenants des témoignages brillants, émouvants. Le processus a été éclairant et mobilisateur. Je félicite le personnel et les membres du travail qui sous-tendent ce rapport, lequel a largement l'appui du NPD, mais il y a des divergences de vue et des occasions manquées que je me dois de mettre en relief.

Il importe de réexaminer le témoignage que le Comité a reçu du général à la retraite Lee Butler de l'Aviation des États-Unis en juillet 1998 :

*« Alors que vous examinez la question cruciale de savoir dans quelle mesure le Canada, cette extraordinaire mosaïque de peuples et ce grand ami des États-Unis, devrait s'aligner sur le rôle permanent des armes nucléaires, je vous encourage à réfléchir sérieusement à l'opportunité et aux enjeux. Mon pays a grandement besoin de se donner de nouvelles règles de conduite relativement à cette question. Nous avons eu le malheur, en élaborant notre politique gouvernementale, de devenir cyniques et arrogants lorsqu'il s'est agi de prendre des décisions touchant des centaines de millions de gens. Nous avons banalisé la possibilité d'un échec de la dissuasion, ce qui nous justifiait facilement de ne pas avoir tenu compte des conséquences. Nous avons appris à vivre avec une arme qui engourdit notre conscience et nous déshumanise. Nous devons entendre les voix de la raison qui nous exhorteront à plus de rectitude et de leadership à l'échelle mondiale. À vous de jouer. »*

**MARGE DE MANŒUVRE DU CANADA :** Le rapport majoritaire tient largement pour acquis que le Canada aura un rôle réduit à jouer à l'échelle internationale dans la foulée du 11 septembre et par suite des relations canado-américaines devenues tendues à cause de l'Irak.

En parlant à plusieurs reprises de la « marge de manœuvre » réaliste du Canada, le rapport soulève la question de savoir si nous avons encore les moyens de projeter les valeurs canadiennes ou si celles-ci peuvent être sacrifiées en tant qu'élément de notre politique étrangère. Et il « rappelle » aux Canadiens que « le seul véritable impératif de la politique étrangère canadienne est de maintenir des relations de travail efficaces avec les États-Unis ».

Les néo-démocrates et un très grand nombre de Canadiens s'inquiètent de ces allusions à la « marge de manœuvre » parce que nous croyons dans l'aptitude éprouvée du Canada à se tailler un **espace** considérable où il lui soit possible de manœuvrer. Bien que le gouvernement fédéral ait pour triste bilan d'avoir délibérément et coupablement abandonné une bonne partie de ce précieux espace diplomatique, le NPD croit fermement que le Canada conserve sur la scène internationale un capital suffisant de bonne volonté et se trouve en bonne posture pour récupérer cet espace. Ce qu'il faut, c'est un leadership politique.

**RÔLE FONDAMENTAL DES NATIONS UNIES :** Le NPD rejette les tentatives pour diluer ou diminuer le moindre l'existence, l'importance et la nécessité de l'ONU afin de « préserver les générations futures du fléau de la guerre...et proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites », entre autres grandes responsabilités que lui confère sa Charte. L'ONU doit rester le fondement de la politique étrangère du Canada.

Il existe un besoin urgent et évident de réformer l'ONU et c'est pourquoi le NPD a insisté pour que le Comité travaille en ce sens lors de sa visite à New York en mai 2003.

Le NPD est fier de la contribution du Canada au droit international; aux droits de la personne; à la lutte contre le travail des enfants; à la protection de l'environnement; aux traités de non-prolifération des armements nucléaires et non nucléaires; au traité sur les mines terrestres; à la cour pénale internationale; la liste est longue.

Malheureusement, le Canada ne veille pas à ce que ses propres décisions de politique étrangère soient conformes à ces conventions et à ces traités internationaux, ce qui lui vaut la réputation de ne pas mettre en pratique ce qu'il prêche.

Il est profondément troublant que ce rapport ne recommande pas vigoureusement que le Canada continue de fonder sa politique étrangère sur l'ONU et que, dans le cadre de l'examen approfondi de sa politique étrangère, il élabore et mette en place un mécanisme garantissant que toutes les politiques présentes et futures soient compatibles avec les conventions, les pactes et les traités internationaux dont nous sommes signataires.

**DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL ET AIDE HUMANITAIRE :** Le NPD déplore également que le Comité ait décidé de ne pas recommander de délai à l'intérieur duquel le gouvernement devra atteindre l'objectif fixé il y a trente ans par Lester Pearson en matière d'aide publique au développement, soit 0,7 % du PIB, chiffre que les pays progressistes atteignent et dépassent parfois. Chose scandaleuse, le Conseil canadien pour la coopération internationale estime que le Canada va, au rythme de croissance actuel, atteindre l'objectif de 0,7 % en 2040.

FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME : Bien que le rôle de l'ONU soit central, il reste un besoin d'aide humanitaire au-delà de l'ONU. Lors du témoignage le plus puissant qu'ait reçu le Comité, Stephen Lewis, envoyé spécial de l'ONU pour le VIH/sida en Afrique, a rappelé aux Canadiens que :

*« Il y avait à ce moment-là dans le monde 42 millions de séropositifs et de sidatiques, cinq millions de personnes ont contracté la maladie et le nombre de décès s'est élevé à plus de trois millions de personnes, et cela uniquement en 2002. Il suffit d'extrapoler ces chiffres pour constater l'ampleur des dommages cumulatifs causés à l'humanité. (...) L'Afrique a enregistré près de 20 millions de décès. Chaque année, dans ce continent, plus de trois millions de personnes sont touchées et plus de deux millions de décès sont enregistrés. L'Afrique compte désormais quelque 14 millions d'orphelins à cause du sida. »*

Il a mis le Canada au défi d'être le premier pays à verser sa juste part au Fonds afin d'inciter les autres pays à en faire autant. Tout en nous réjouissant que le rapport demande que le Canada mène la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, nous déplorons que le Comité, ne mettant pas en pratique lui non plus ce qu'il prêche, n'ait pas recommandé que le Canada relève le défi et triple sa contribution au Fonds de 100 millions de dollars sur quatre ans.

SÉCURITÉ HUMAINE : Les politiques de sécurité humaine ont pour principe fondamental qu'on ne saurait assurer à terme la sécurité et la stabilité de l'ordre mondial par la répression ou la supériorité militaire, mais en créant les conditions sociales, politiques et économiques qui répondent aux besoins humains. En bref, nos vies et nos nations sont mieux protégées quand le bien-être et la sécurité des autres sont également assurés.

Les Canadiens considèrent en général le droit international et les accords multilatéraux comme étant dans leur intérêt. Washington, par contre, les considère parfois comme une entrave à sa liberté d'action (par ex., rejet du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires).

Le Canada a été à l'avant-garde des efforts pour construire un ordre international à base de règles et assurer au monde une mesure de sécurité humaine au moyen d'outils comme le traité sur les mines terrestres, la Cour pénale internationale et la Convention de l'ONU sur les droits de l'homme.

Le Canada ne doit pas renier son bilan de gardien de la paix internationale en devenant le valet aux poudres des États-Unis ou le pays qui écope des retombées de la guerre des étoiles. Les néo-démocrates croient que la meilleure façon d'assurer la sécurité du Canada et sa relation à long terme avec les États-Unis consiste à élaborer de façon multilatérale le droit international dans un monde interdépendant.

DÉFENSE : Le Comité consacre beaucoup de place à l'existence dans les relations canado-américaines d'une prétendue tension attribuable à la doctrine du président George W. Bush en matière d'actions militaires préventives (Stratégie américaine de sécurité nationale), à la guerre menée par les États-Unis en Irak et au projet américain de système national de défense antimissile (NMD). Le Comité a refusé de réaffirmer, comme le lui demandait le NPD, la position actuelle suivant laquelle le Canada **ne participe pas** au projet américain de guerre des étoiles (NMD). En fait, il lie implicitement la décision soudaine du Canada d'engager avec les États-Unis des négociations sur le NMD à l'évaluation par notre gouvernement de ce qu'il faudrait pour «réparer» les relations canado-américaines mises à mal par notre décision de ne pas participer à la guerre contre l'Irak.

En outre, en adhérant au système national de défense antimissile, l'Administration Bush se montre disposée à rompre la convention tacite contre la militarisation de l'espace. Se pose ainsi la question de savoir si le Canada est sur le point de manquer à ses engagements en vertu du droit international au nom d'une intégration plus poussée avec des États-Unis devenus plus agressifs. Les néo-démocrates croient que le Canada doit dire non à la guerre des étoiles et non à la militarisation de l'espace et qu'il doit plutôt travailler à négocier une interdiction internationale de l'implantation d'armes dans l'espace. Nous rappelons au gouvernement la promesse que le premier ministre a faite en 2001 de consulter largement les Canadiens avant de prendre une décision sur la participation au NMD.

Le NPD appuie l'opinion exprimée dans le rapport suivant laquelle « un examen exhaustif et transparent de notre politique étrangère demeure essentiel ». Néanmoins, il réitère ce qu'il déclarait dans son opinion dissidente au rapport du Comité sur les relations du Canada avec les États-Unis et le Mexique, à savoir que « le personnel militaire doit être bien équipé pour s'acquitter des missions assignées, y compris le maintien de la paix, la surveillance des côtes, la recherche et le sauvetage et les missions internationales humanitaires et militaires menées sous les auspices des Nations Unies et en conformité avec le droit international. L'équipement dangereux ou périmé, comme les hélicoptères Sea Kings, doit être remplacé le plus tôt possible. Outre ces besoins immédiats, ce n'est qu'après un examen attentif et complet de nos politiques étrangères et de défense que nous serons en mesure de soutenir toute augmentation du budget de la défense et d'atteindre les objectifs cernés par un tel examen ».

En bref, ce rapport, tout en contenant des éléments positifs que le NPD peut appuyer, se garde de formuler des recommandations concrètes et manque ainsi une précieuse occasion d'insister pour que notre gouvernement conforme ses actions à ses paroles.

# PROCÈS-VERBAL

Le jeudi 1<sup>er</sup> mai 2003  
(Séance n<sup>o</sup> 33)

Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international se réunit aujourd'hui à huis clos, à 9 h 14, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bernard Patry, (*président*).

*Membres du Comité présents* : Murray Calder, Aileen Carroll, Bill Casey, Irwin Cotler, Stockwell Day, l'hon. Art Eggleton, Mark Eyking, John Harvard, Francine Lalonde, l'hon. Diane Marleau, Keith Martin, Alexa McDonough et Bernard Patry.

*Aussi présents* : De la Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement : James Lee et Marcus Pistor, attachés de recherche.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité reprend l'étude du dialogue sur la politique étrangère du ministre des Affaires Étrangères (*voir le procès-verbal du jeudi 11 février 2003, séance n<sup>o</sup> 17*).

Le Comité reprend l'examen d'une ébauche de rapport.

Il est convenu,

— Que la version modifiée de l'ébauche de rapport soit adoptée en tant que rapport à la Chambre et que le président ou son remplaçant le présente à la Chambre.

— Que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale à ce rapport.

— Que le président soit autorisé à apporter les corrections jugées nécessaires à la forme du rapport sans en altérer le fond.

— Que, conformément à l'article 108(1)a) du Règlement, le Comité autorise l'impression de courtes opinions dissidentes et/ou supplémentaires en tant qu'annexes à ce rapport, immédiatement après la signature du président, que ces opinions soient envoyées au greffier du Comité par courrier électronique, dans les deux langues officielles, au plus tard le mardi 6 mai 2003, à midi.

Il est convenu, — Que, dans les cas où un témoin, pour cause d'incapacité, a besoin d'être accompagné pour se déplacer, le Comité, sous réserve de l'approbation du

président, assume les dépenses de déplacement de la personne qui accompagne ce témoin.

À 11 h 12, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*Le greffier du Comité*

Stephen Knowles